



Mariage algérien avec français

Par **Souna**, le **08/06/2013** à **15:00**

bonjour

Je suis femme algérienne mariée depuis septembre 2011 avec un ressortissant français d'origine algérienne, je le connaissait depuis 2009. Rentrée en France en octobre 2012 j'ai reçu ma carte de séjour de 10 ans valant certificat de residence algérien, je suis à la recherche de mon premier emploi et lui au chômage. Depuis quelque mois la vie avec lui est devenu pénible il est autoritaire et commence à se radicaliser j'ai eu peur de lui des fois , j'ai pas eu d'enfants. Ma question est la suivante. Est ce qu'en le quittant je risque pas qu'il me retire à la préfecture mon titre de séjour ou si je quitte pour un autre département et je change mon adresse est ce que ya pas de risque si je demande l'échange d'adresse à une autre préfecture. Je suis algérienne je ne sais pas si la loi de rester 4 ans avec le conjoint pour garder la carte s'applique pour nous aussi. Merci d'avance pour tous